

Mémo sur la réservation des temps périscolaires et accueils de loisirs

Prestations	Quand devez-vous réserver sur le Portail famille ?	Quelle facturation ?	Comment réserver, ou modifier vos réservations ?
<p>Accueil du matin</p>	<p>Pas de réservation</p>	<p>Facturation selon votre tarif habituel, en fonction de la présence réelle de votre enfant</p>	<p>- Via le Portail famille à l'adresse : famille.mairie-meudon.fr</p>
<p>Restauration scolaire</p> <p>Accueil du soir (maternel et élémentaire)</p> <p>Accueil de loisirs des mercredis</p>	<p>Réservation : Au moins 5 jours avant la date de la prestation <i>(ex : pour réserver la restauration du mardi 1er septembre, je dois me connecter au plus tard le jeudi 27 août)</i></p> <p>Annulation : Jusqu'à 2 jours avant la date de la prestation <i>(ex : pour annuler la restauration du mardi 1er septembre, je dois me connecter au plus tard le dimanche 30 août)</i></p>	<p>- si la prestation est réservée et que votre enfant est présent => application du tarif habituel</p> <p>- si la prestation est réservée et que votre enfant est absent => application du tarif habituel *</p> <p>- si la prestation n'est pas réservée et que votre enfant est présent => application d'une pénalité (le tarif habituel est majoré de 50%)</p> <p>*En cas d'absence de l'enfant pour raisons médicales, merci de faire parvenir à la Direction de l'Animation locale ou à la mairie annexe un certificat médical dans un délai de 8 jours à compter de l'absence de l'enfant afin que le service Administration et guichet unique puisse procéder au remboursement de la prestation.</p>	<p>- Sur place, sur rendez-vous uniquement : Direction de l'Animation locale : Hôtel de Ville – 6 avenue Le Corbeiller 01 41 14 81 81 contact.guichetunique@mairie-meudon.fr</p> <p>Mairie annexe : Place centrale de Meudon-la-Forêt 01 41 28 19 40 annexe.mlf@mairie-meudon.fr</p> <p>Horaires :</p> <p>Lundi, mardi, mercredi et vendredi De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 Jeudi de 8h30 à 12h Samedi de 9h à 12h</p>
<p>Accueil de loisirs des vacances scolaires</p>	<p>Au moins 15 jours avant la date de la prestation <i>(ex : pour réserver l'accueil de loisirs du lundi 19 octobre, je dois me connecter au plus tard le dimanche 4 octobre)</i></p>	<p>contact.guichetunique@mairie-meudon.fr</p> <p>En cas d'annulation ou d'oubli de réservation passé le délai, pour des raisons de sécurité, merci de prévenir directement l'école par le biais d'un petit mot dans le cahier de correspondance, cela n'empêchera pas l'application des pénalités.</p>	<p><u>Pour plus de facilité, vous pouvez réserver les prestations pour l'ensemble de l'année scolaire.</u> <u>(aucune réservation à l'école ne pourra être prise en compte)</u></p>